

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE TRANSPORTS, MER ET PÊCHE

Bureau d'enquêtes sur les événements de mer (BEA mer)

Arrêté du 25 mars 2013 portant désignation et commissionnement d'un enquêteur technique non permanent au bureau d'enquêtes sur les événements de mer (BEA mer)

NOR: TRAT1307603A

(Texte non paru au Journal officiel)

Le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche,

Vu le code des transports, notamment le titre II du livre VI, partie I de sa partie législative;

Vu le décret n° 2004-85 du 26 janvier 2004 modifié relatif aux enquêtes techniques après événements de mer, accident ou incident de transport terrestre, et notamment ses articles 6, 15 et 16;

Vu le décret du 26 novembre 2012 portant délégation de signature au directeur du bureau d'enquêtes sur les événements de mer;

Considérant l'extrait du casier judiciaire national (bulletin n° 2) de l'intéressé; Sur proposition du directeur du bureau d'enquêtes sur les événements de mer,

Arrête:

Article 1er

Est désigné et commissionné en qualité d'expert ergonome auprès du bureau d'enquêtes sur les événements de mer, afin d'exercer les attributions telles que prévues aux articles L. 1621-6 à L. 1621-15 du code des transports : M. Le Roy Yvon, ingénieur ergonomiste.

Article 2

Ce commissionnement est valable à compter du 1er avril 2013 pour une durée de cinq ans renouvelable et peut être retiré à l'intéressé dans l'intérêt du service, conformément à l'article 16 du décret du 26 janvier 2004 susvisé.

Article 3

En application de l'article L. 1621-16 du code des transports et de l'article 15 du décret du 26 janvier 2004 susvisé, les intéressés sont soumis au secret professionnel dans les mêmes conditions que les agents permanents du BEA mer.

Article 4

Le directeur du bureau d'enquêtes sur les événements de mer est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 25 mars 2013.

Pour le ministre et par délégation : *Le directeur du BEA mer,*D. Le DIRÉACH